

# Législation économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> au 31 Mai 1942

## FISCALITÉ

Suppression des taxes départementales et communales sur les billards.

Loi du 18 février 1942 au J. O. du 2 mai 1942 (p. 1669).

Fixation de la date de mise en perception de la taxe sur les vins, cidres, poirés et hydromels instituée par la loi du 8 février 1942.

Arrêté du 15 avril 1942 au J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1942 (p. 1660).

Tableau des coefficients applicables pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices des exploitations agricoles aux revenus servant de base à la contribution foncière pour 1942.

J. O. des 18 et 19 mai 1942 (p. 1817).

## ENREGISTREMENT

Instruction N° 4.605 du 18 février 1942 de la Direction générale de l'Enregistrement faisant suite à l'instruction N° 4.585 et relative à l'application :

a) De l'arrêté ministériel du 22 décembre 1941 qui fixe le mode de calcul de la taxe sur la plus-value des valeurs mobilières.

b) De la loi du 14 février 1942 qui modifie la loi du 15 mars 1941.

Gazette du Palais du 12 mai 1942.

Instruction N° 4.608 du 25 février 1942 de la Direction générale de l'Enregistrement faisant suite à l'instruction N° 4518 et relative à l'application des articles 10 à 12 de la loi du 31 décembre 1939 concernant les successions des victimes de la guerre.

Gazette du Palais du 12 mai 1942.

## QUESTIONS JURIDIQUES

Liste des actions et parts bénéficiaires appartenant à des personnes juives et placées sous administration provisoire.

J. O. du 16 mai 1942 (p. 167 a à 174 a).

## DROIT ADMINISTRATIF

### Organisation professionnelle

Institution de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés et réglementation des titres et des professions d'expert-comptable et de comptable agréé (Rectificatif).

J. O. du 16 mai 1942 (p. 1786).

Avis aux exportateurs de fruits à destination de la Suisse.

J. O. du 2 mai 1942 (p. 1676).

## SUISSE : Principaux textes parus du 1<sup>er</sup> au 31 Mai 1942

### DROIT ADMINISTRATIF

#### Organisation professionnelle

Extension des prescriptions sur la vérification et la mise en état des installations productrices de chaleur.

Ordonnance du Département de l'Economie publique du 22 avril 1942. F. O. S. C. du 7 mai 1942 (p. 1056).

Contingentement des produits mi-fabriqués et pièces de fonte en alliage de cuivre.

Instruction de la Section des Métaux de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 1<sup>er</sup> mai 1942. F. O. S. C. du 11 mai 1942 (p. 1076).

Restriction de l'emploi du fer sous toutes ses formes.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 12 mai 1942. F. O. S. C. du 13 mai 1942 (p. 1095).

Contrôle de la production et de la consommation du papier.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 15 mai 1942. F. O. S. C. du 27 mai 1942 (p. 1189).

#### Prix

Fixation des prix de vente de la régie des alcools pour

#### Prix

Liste à jour au 1<sup>er</sup> mai 1942 des divers commerces pour lesquels un taux limite de marque brute a été fixé par arrêté. Bulletin Officiel des Prix du 15 mai 1942 (p. 333).

Fixation des taux limites de marque brute des commerces :

— des chaussures (B. O. P. du 1<sup>er</sup> mai 1942);

— des produits de confiserie et de réglisse, de la mercerie et de la bonneterie et des cuirs (B. O. P. du 8 mai 1942);

— des compotes de fruits et des produits de charcuterie (B. O. P. du 22 mai 1942).

Décret relatif aux marchés passés au nom de l'Etat (Rectificatif).

J. O. du 28 mai 1942 (p. 1896).

Décision G. 44 du 1<sup>er</sup> mai 1942 du Répartiteur chef de la Section textile (Règles provisoires de fonctionnement des comptes de points de la deuxième catégorie).

J. O. du 5 mai 1942 (p. 1703).

## LÉGISLATION DU TRAVAIL

Mesures tendant à relever jusqu'à la fin des hostilités les ayants-cause d'un pensionné de l'Etat de la déchéance prévue par l'article 30 de la loi du 9 juin 1853 modifié par l'article 85 de la loi du 28 février 1933.

Loi du 13 novembre 1941 au J. O. du 17 mai 1942 (p. 1798).

Relèvement de l'indemnité spéciale temporaire aux tributaires de régimes spéciaux de retraites.

Loi du 30 mars 1942 au J. O. du 17 mai 1942 (p. 1798).

## ORDONNANCES ALLEMANDES

Règlement des heures de travail.

Ordonnance du 22 avril 1942 au V. O. B. I. F. du 30 avril 1942.

Modification au régime fiscal des achats en gros de l'armée allemande.

Avis du 23 avril 1942 au V. O. B. I. F. du 30 avril 1942.

Obligation de donner des renseignements aux Autorités d'occupation effectuant des enquêtes économiques.

Ordonnance du 29 avril 1942 au V. O. B. I. F. du 30 avril 1942.

Utilisation rationnelle du papier d'imprimerie.

Ordonnance du 27 avril 1942 au V. O. B. I. F. du 13 mai 1942.

l'alcool destiné à la fabrication des produits pharmaceutiques de parfumerie et de cosmétiques, pour l'alcool à brûler, pour l'alcool industriel et pour les boissons distillées.

Arrêtés du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> mai 1942. F. O. S. C. du 2 mai 1942 (p. 1013 et 1014).

Modification de certains tarifs de fournitures dans l'industrie horlogère.

Ordonnance du Département de l'Economie publique du 6 mai 1942. F. O. S. C. du 7 mai 1942 (p. 1057).

## LÉGISLATION DU TRAVAIL

Modification du régime de l'affectation de la main-d'œuvre aux travaux de construction d'intérêt national.

Ordonnance du Département de l'Economie publique du 23 mai 1942. F. O. S. C. du 28 mai 1942 (p. 1197).

Un Adhérent de la Chambre de Commerce Suisse en France, de nationalité suisse, nous signale qu'il désire placer quelques capitaux dans une affaire en vue collaboration. Longue expérience dans les affaires, S'adresser à notre Revue.